

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **SCEA LOU MISTRAOU**
Eric Nouveau

Commune et département) : **84200 SARRIANS**

Adresse : **2001 Avenue Dwight Eisenhower**

Téléphone : **04 90 67 39 97** Fax :

Email : **daf@lejardindespapes.fr**

Nom du projet : **Projet de création de serres-tunnels**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Dossier soumis à étude d'impact**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet porté par le Maître d'ouvrage consiste à créer des serres-tunnels afin de réaliser des cultures de fraises.

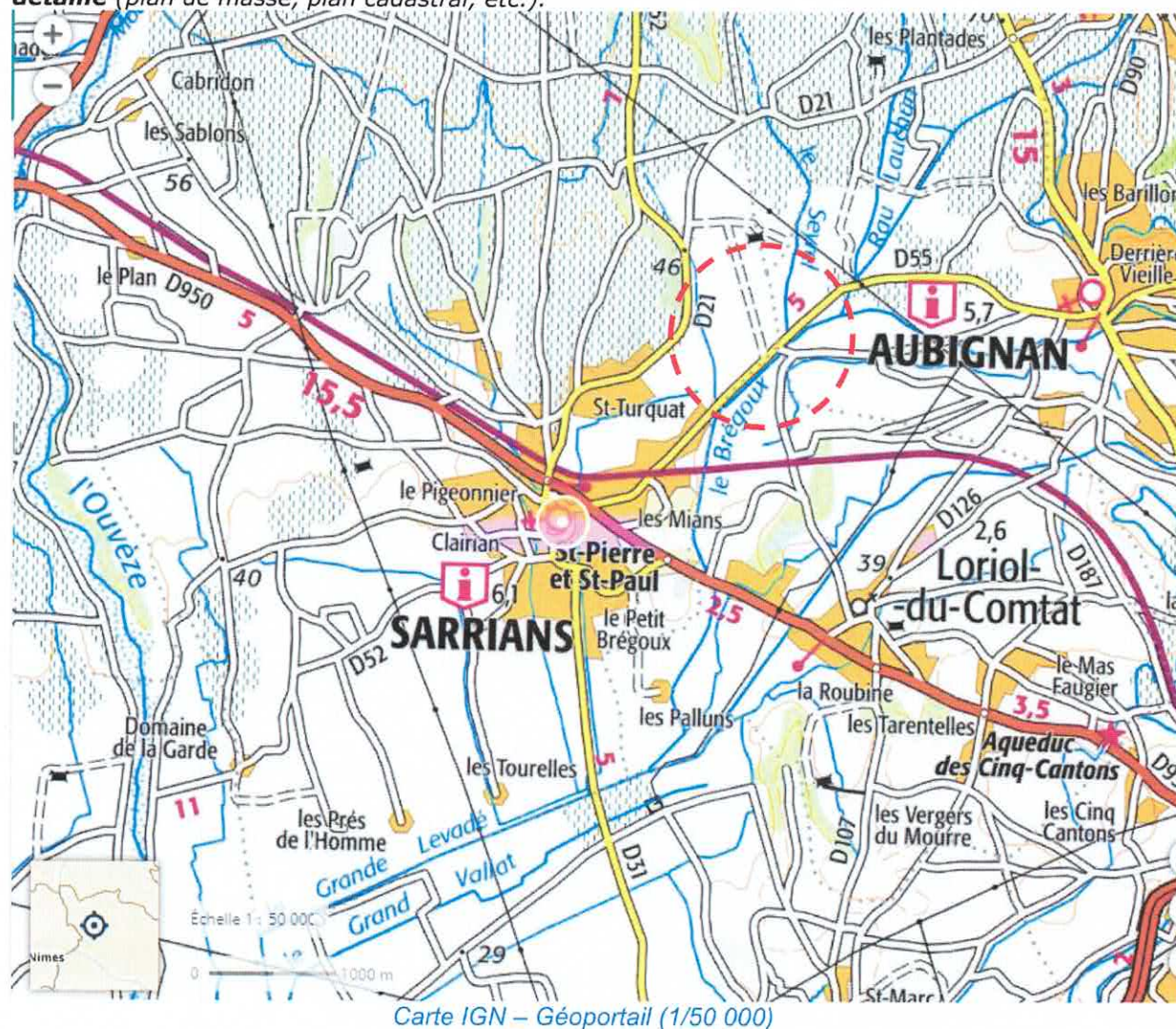
Le projet de serres-tunnels, sur une superficie d'environ 48,82 ha comprend :
- environ 96 155 m² de serres-tunnels,
- des équipements annexes : dispositifs d'arrosage (goutte à goutte) + réseaux électriques,
- des plantations diverses, afin de consolider/prolonger les haies existantes.

Les caractéristiques du projet sont résumées dans le tableau suivant :

Caractéristiques du projet	
Désignation	Grandeur/Notes
Superficie du périmètre du projet	48.82 ha
Emprise au sol des serres	96 155 m²
Hauteur de faîtage des serres	4 m

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Le projet est situé : **entre les communes d'Aubignan et Sarrians (contre la D55)**

Nom de la commune : **Sarrians** N° Département : **84260**

Lieu-dit : **Les Malançons**

En site(s) Natura 2000

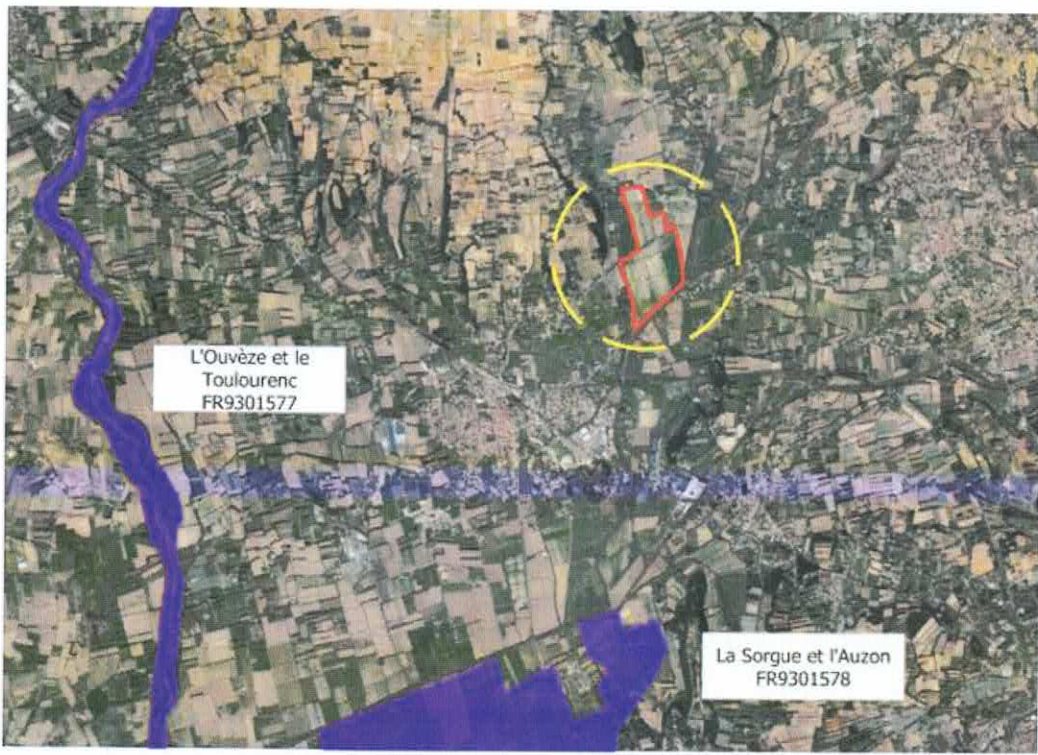
n° de site(s) : (FR93----)




n° de site(s) : (FR93----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A **4.9 km** du site n° de site(s) : **L'Ouvèze et le Toulourenc FR9301577**

A **2.7 km** du site n° de site(s) : **La Sorgue et l'Auzon FR9301578**



-  Zone d'étude
-  Zone d'influence
-  DH ZSC

1 : 75 000 0 1 2 km

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **48.82 ha** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet ne prévoit pas d'aménagements connexes hormis l'installation de sanitaires autonomes en période de récolte des fraises. Les sanitaires seront vidangés régulièrement par une société spécialisée, puis évacués.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : **2 mois**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : **de Septembre 2024 à Novembre 2024**

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

La création de serres-tunnels est destinée à la production de fraises. Ce milieu fermé protège les cultures des nuisibles et permet une lutte ciblée avec d'autres insectes adaptés :

- On limite ainsi l'utilisation de produits phytosanitaires ;

- L'arrosage contrôlé par goutte à goutte limite la consommation d'eau et cible l'utilisation des nutriments ;

- On évite également la lixiviation des sols et l'infiltration des engrais dans la nappe phréatique ;

- Les conditions de travail sous abris pour la culture seront améliorées en comparaison de la culture en plein champ ;

- Les cultures envisagées seront plus étalées dans l'année et induiront des besoins de mains d'œuvre sur de plus longues périodes.

Les eaux pluviales seront collectées à l'aide de fossés existants.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **1,7 millions EHT**

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture

- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....

.....

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Photo 1 Vue depuis la zone humide



Photo 2 Vue en limite de la Mayre de Payan



Photo 3 Vue depuis l'allée centrale transversale



Photo 4 Vue sur la Galerie de Peupliers blancs



Photo 5 Vue sur les cultures maraichères



Photo 6 Vue sur une culture céréalière



Photo 7 Vue sur un fossé enherbé

Photo 8 Vue depuis le nord de la zone d'étude

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Un seul habitat d'intérêt communautaire listé au FSD des sites (ZSC) « La Sorgue et l'Auzon FR9301578 » et « L'Ouvèze et le Toulourenc FR9301577 ». Il s'agit d'un Peuplement de Peupliers blancs [44.61 ; G1.31 ; 92AO] localisé à l'est de la zone d'étude. De très faible surface (< à 1 000 m²), cet habitat longe un accès agricole.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	Pistes bordées d'une forêt galerie de Saules et Peupliers blancs Milieux forestiers mixtes attenants situés hors zone d'étude
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	Une petite zone humide est localisée à l'Ouest du site d'étude, elle comporte des milieux humides associés (roselière, rives d'une mare bordée de Saules et Peupliers blancs)
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Milieu anthropique		Cultures en plein champ et céréales

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE par les sites Natura 2000 concernés :

La Sorgue et l'Auzon FR9301578

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présent e ou potenti elle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Amphibiens, reptiles				
Insectes	Cordulie à corps fin	x	Espèce non observée, mais potentielle au niveau de la zone humide du projet, qui fera l'objet d'un évitement.	Aucune incidence
	Agrion de mercure	x	Espèce repérée en limite du projet (Mayre de Payan) et qui fera l'objet d'un évitement.	
	Damier de la succise		Espèces non observées et considérées comme absentes. Absence de milieu favorable au sein de la zone de projet.	
	Ecaille chinée			
	Lucane cerf-volant			
Grand Capricorne				
Mammifères terrestres	Castor d'Europe		Espèces non observées et considérées comme absentes. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Loutre d'Europe			
Chauves-souris	Minioptère de Schreibers	x	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables. Ces trois espèces utilisent le site d'étude pour se déplacer.	Pollution lumineuse strictement interdite Faible incidence
	Petit Rhinolophe	x		
	Grand Rhinolophe	x		
	Petit Murin		Espèce considérée comme faiblement potentielle. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence
	Grand Murin			
		Murin à oreilles échancrées		Espèce considérée comme faiblement potentielle sur la zone d'étude ; elle chasse le long des ripisylves de l'Auzon (2,7 km) et de l'Ouvèze (4,9 km).
Oiseaux				
Poissons	Chabot		Absence de milieu favorable (espèces inféodées aux cours d'eau).	Aucune incidence
	Bouvière			
	Blageon			
	Toxostome			
	Lamproie de Planer			

Plantes				
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales	Streptopelia turtur		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence

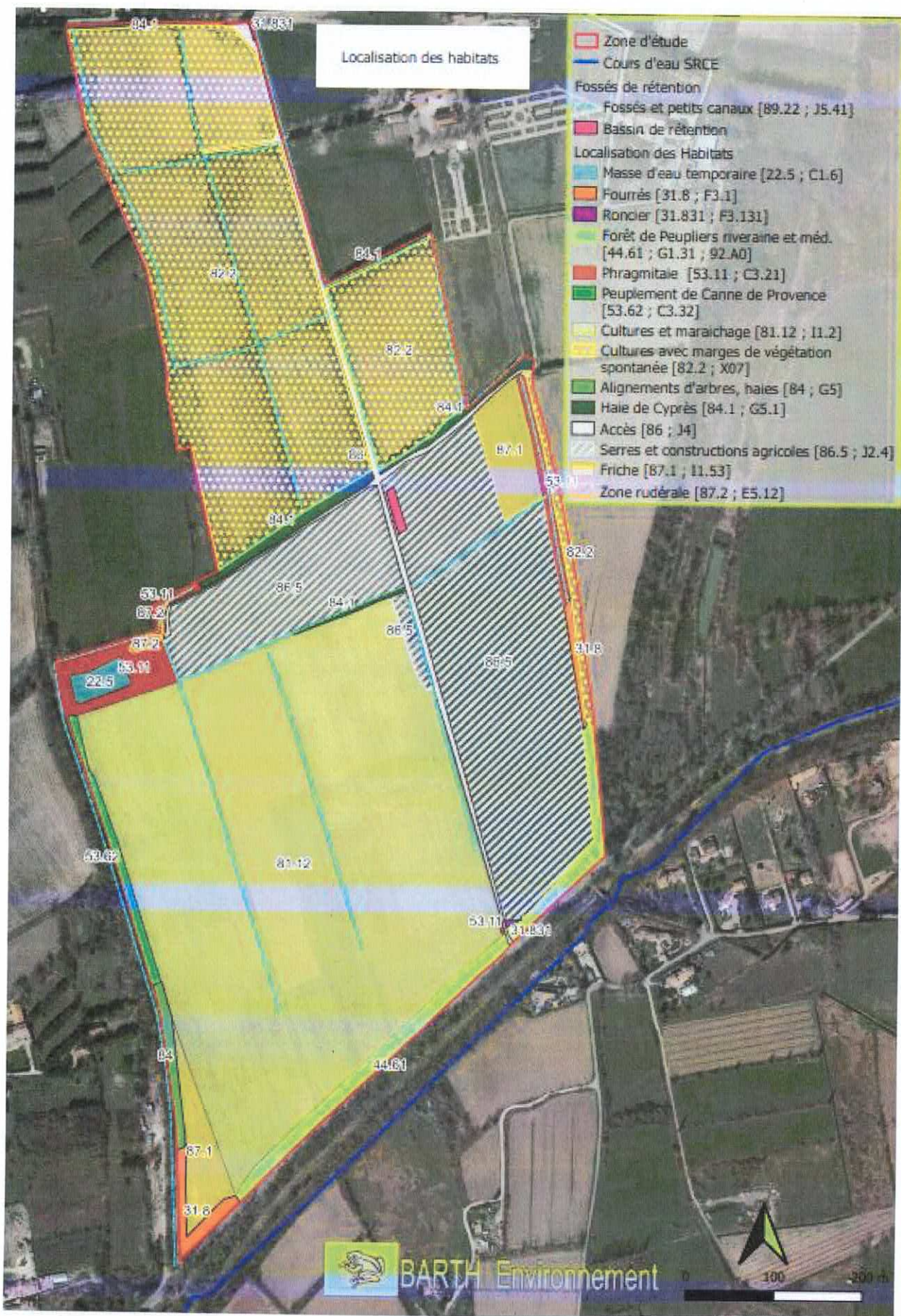
TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par les sites Natura 2000 :

L'Ouvèze et le Toulourenc FR9301577

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Amphibiens, reptiles				
Insectes	Cordulie à corps fin	x	Espèce non observée, mais potentielle au niveau de la zone humide du projet, qui fera l'objet d'un évitement.	Aucune incidence
	Agrion de mercure	x	Espèce repérée en limite du projet (Mayre de Payan) et qui fera l'objet d'un évitement.	
	Damier de la succise		Espèces non observées et considérées comme absentes. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	
	Ecaille chinée			
	Lucane cerf-volant			
Grand Capricorne				
Mammifères terrestres	Castor d'Europe		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
Chauves-souris	Minioptère de Schreibers	x	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables. Ces trois espèces utilisent le site d'étude pour se déplacer.	Pollution lumineuse strictement interdite >>> faible incidence
	Petit Rhinolophe	x		
	Grand Rhinolophe	x		
	Barbastelle d'Europe		Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieu favorable.	Pollution lumineuse strictement interdite >>> Aucune incidence
	Petit Murin			
	Grand Murin			
	Murin à oreilles échancrées		Espèce considérée comme faiblement potentielle sur la zone d'étude ; elle chasse le long des ripisylves de l'Auzon.	

Oiseaux				
Poissons	Chabot		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	Barbeau méridional			
	Blageon			
	Toxostome			
Plantes				
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales	Anguille		Espèce non observée et considérée comme absente	Aucune incidence



Carte de localisation des habitats semi-naturels

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucun habitat ou habitat d'espèces protégées ne sera détruit.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce protégée figurant au FSD ne sera détruite.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les principales atteintes pour ce type de projet sont les suivantes : impact paysager et pollution agricole. La conception du projet sera menée sur le principe de l'évitement à tout prix et la réduction d'intrants chimiques.

Tous les enjeux écologiques repérés lors des inventaires préalables ont été finement analysés au regard de leur enjeu local de conservation et de leur potentialité de résilience aux milieux dynamiques. L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction des incidences ainsi que des mesures d'accompagnement sont présentées ci-après :

Synthèse des mesures d'évitement ME1 :

ME1.a : Sauvegarde des éléments d'intérêt (conservation de la zone humide + respect de la zone inondable, du corridor boisé, d'une friche)

ME1.b : Respect des emprises de chantier

ME1.c : Respect des emprises et mise en défens d'éléments en faveur de la Diane

ME1.d : Respect des emprises et mise en défens d'éléments en faveur de l'Agrion de Mercure

ME1.e : Respect des emprises et mise en défens d'éléments en faveur de la Decticelle des ruisseaux

ME1.f : Respect des emprises et mise en défens d'une zone de chasse à Pipistrelle pygmée

ME1.g : Respect des emprises et mise en défens d'éléments en faveur des Amphibiens et de la Couleuvre à collier

Synthèse des mesures de réduction en phase chantier :

MR1 : Insertion paysagère des serres-tunnels

MR2 : Choix d'une période adaptée à la phénologie des espèces

MR3 : Valorisation de la Trame verte : Plantations/consolidation de haies

MR4 : Valorisation de la Trame bleue : Sauvegarde du bassin de rétention et des fossés

Synthèse des mesures de réduction en phase exploitation :

MR5 : Label HVE : Stratégie phytosanitaire

MR6 : Gestion de la fertilisation

MR7 : Gestion de la ressource en eau

MR8 : Préservation et maintien de la biodiversité

MR9 : Valorisation de la Trame noire

Synthèse des mesures d'accompagnement en phase chantier :

MA1 : Suivi environnemental de chantier par un écologue

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement seront mises en place pendant la phase chantier et d'exploitation du projet à vocation agricole, de manière à ne pas porter atteinte de manière significative à l'état de conservation des sites Natura 2000 précités et des espèces inscrites au FSD. La séquence ERC prévue permettra d'éviter toute destruction/altération d'espèces protégées et de minimiser les incidences écologiques générales concernant la faune et la flore.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : **Sarrians**

Signature :

Le : **3 Novembre 2023**



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL : www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN : <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL : <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** »